

## ADMINISTRATION TRAITEMENTS AU DOMICILE DE L'ASSISTANT MATERNEL

**Mise à jour mars 2026**

**Il reste préférable que ce soit au maximum les parents qui gèrent les traitements.**

<b>Produits de « parapharmacie » (sans ordonnance)</b>	<b>Médicaments UNIQUEMENT avec ordonnance</b>
Soluté de Réhydratation Orale	Paracétamol (autres antalgiques ou antipyrétiques)
Sérum physiologique	Antiseptique local ( <i>Chlorexidine, Biseptine, ...</i> )
Dacryosérum	Collyres : antiseptique ou antibiotique
Eaux de mer ( <i>Stérimar ou Physiomer</i> )	<i>Pivalone ou Rhinotrophyl ou Prorhinel</i>
Crèmes hydratantes, émoullientes ( <i>Dexeryl, Bepanthen SensiCalm, Exomega, Lipikar, Cold cream.....</i> )	Crèmes : antibiotique, anti-fongique ou corticoïde
Pommades protectrices : <i>Mytosil, Bepanthen, Aloplastine, ... (au choix des parents)</i>	Crèmes, gels, roll-on ( <i>ArnicaGel ou Hémoclar ou Apaisyl</i> )
Crèmes cicatrisantes ( <i>Cicalfate</i> )	<i>Dolodent, solutions gingivales</i>
Granules d'homéopathie ( <i>Arnica, Chamomilla, Nux vomica</i> )	<i>Smecta, Ultra-levure</i>
Dosettes liquides d'homéopathie ( <i>Camilla, Calmosine</i> )	Aérosols ou inhalateurs ( <i>Ventoline, Bécotide, Flixotide</i> )
Crème solaire	Sirop anti-histaminique ( <i>Aérius ou Primalan</i> )
Il est nécessaire de vérifier auprès des parents que ces produits ont déjà été utilisés (absence de réaction allergique)	

**Il est recommandé d'EVITER le mode d'administration d'un médicament par suppositoire**, car cela représente un geste invasif auprès de l'enfant (sauf raison de santé particulière, où le médecin le précisera sur l'ordonnance).